

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reçu

18 JAN. 2021

Greffe du tribunal de l'entreprise
Bruxelles

Réserve
au
Moniteur
belge



21010623

N° d'entreprise : **0651 652 136**

Nom

(en entier) : **PGP**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE COOPERATIVE**

Adresse complète du siège : **PLACE DE BELGIQUE 1 - 1020 BRUXELLES**

Objet de l'acte : ECHEANCE MANDATS - NOMINATION D'ADMINISTRATEURS - POUVOIRS

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'assemblée générale particulière du 08/09/2020.

Les Actionnaires prennent acte du fait que les mandats des administrateurs suivants sont venus à échéance à la date statutaire prévue pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 de la Société, à savoir le troisième mardi du mois de mai, soit le 19 mai 2020 :

- OPUS TERRAE SRL (BCE : 0879.054.283), représentée par son représentant permanent Monsieur Paul GHEYSENS, nommée sur proposition de GHELAMCO INVEST SA;
- Monsieur Michael GHEYSENS, nommé sur proposition de GHELAMCO INVEST SA;
- Monsieur Simon GHEYSENS, nommé sur proposition de GHELAMCO INVEST SA;
- Monsieur Frédéric MASIL, nommé sur proposition de NEO SCRL;
- Monsieur Raphaël JEHOTTE, nommé sur proposition de NEO SCRL; et
- Monsieur Henri DINEUR, nommé sur proposition de NEO SCRL.

Les Actionnaires (i) approuvent pour autant que de besoin tous les actes accomplis par les administrateurs entre le 19 mai 2020 et la date des présentes résolutions et (ii) conviennent que les administrateurs sortants, éventuels collaboreront à la préparation de toute la documentation nécessaire à l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Les Actionnaires décident de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs et pour une durée de quatre (4) ans, venant à expiration immédiatement à la date prévue pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2024 :

- OPUS TERRAE SRL (BCE : 0879.054.283), dont le siège est situé à Zwaanhofweg 10, 8900 Ypres représentée par son représentant permanent Monsieur Paul GHEYSENS, nommée sur proposition de GHELAMCO INVEST SA;
- Monsieur Michael GHEYSENS, domicilié à Westkapellestraat 399, 8300 Knokke-Heist, nommé sur proposition de GHELAMCO INVEST SA;
- Monsieur Simon GHEYSENS, domicilié à Eikeldreef 5, 9830 Sint-Martens-Latem; nommé sur proposition de GHELAMCO INVEST SA;
- Monsieur Gaspard Roald AERDEN, domicilié en Grèce, PO BOX 10 Sterna Germanika, 84400 Parikia, Ile de Paros, nommé sur proposition de NEO SCRL;
- Monsieur Frédéric MASIL, domicilié à Richard Ney Berghlaan, 39 à 1020 Bruxelles, nommé sur proposition de NEO SCRL; et
- Monsieur Thomas SIMON, domicilié Dieweg 292, 1180 Uccle, nommé sur proposition de NEO SCRL.

Le mandat des administrateurs n'est pas rémunéré.

Conformément à l'article 22 des statuts de la société, celle-ci est valablement représentée par le président du Conseil d'administration et un administrateur délégué agissant conjointement, par l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière ou par tout mandataire spécial dans les limites de son mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



A l'issue des décisions prises ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit :

Administrateurs :

OPUS TERRAE SRL représentée par son représentant permanent Monsieur Paul GHEYSENS
Monsieur Michael GHEYSENS
Monsieur Simon GHEYSENS
Monsieur Frederic MASIL
Monsieur Gaspard Roald AERDEN
Monsieur Thomas SIMON

Les Actionnaires décident de donner mandat à Déborah Fischer et Damienne Devaux, ayant tous deux leurs bureaux chez RSM Belgium et à Hilde Van der Donck, ayant son bureau Lozenberg 22 à Zaventem, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Extrait certifié conforme.

Hilde Van der Donck
Mandataire